

# ANNEXE LEGALE 1

## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

<u>Fonds associatifs sans Droit de Reprise</u>	<u>Solde en Début d'exercice</u>	<u>Augmentations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>Solde à la Fin de l'exercice</u>
Fonds associatifs	2 064,54 €	- €	- €	2 064,54 €
Réserves réglementées	6 442,08 €	- €	- €	6 442,08 €
Subvention Investissement sur Biens renouvelables	2 717,10 €	- €	- €	2 717,10 €
Report à nouveau	2 600,60 €	72,07 €	- €	2 672,67 €
Résultat de l'exercice	53,45 €		- €	53,45 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>13 877,77 €</b>	<b>72,07 €</b>	<b>- €</b>	<b>13 949,84 €</b>

## ANNEXE LEGALE 2

<u>Provisions pour Risques et Charges</u>	<u>Solde en Début d'exercice</u>	<u>Augmentations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>Solde à la Fin de l'exercice</u>
Indemnité Départ Retraite Entraîneur principal	10 245 €	997 €	0 €	11 242 €
<u>Fonds dédiés</u>	<u>Solde en Début d'exercice</u>	<u>Augmentations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>Solde à la Fin de l'exercice</u>
Sécurisation Embauche Second Entraîneur (1)	10 548 €	0 €	0 €	10 548 €
Déplacements Entraîneurs compétitions (2)	1 700,00 €	1 000 €	- €	2 700,00 €
Déplacements Sélection et Championnat France clubs (3)	1 000,00 €	1 000 €	- €	2 000,00 €
Sortie Grand Prix Turin (4)	500,00 €	- €	- €	500,00 €
Location Matériel Compétition	170,00 €	- €	170,00 €	- €
Rémunération Juges compétitions (5)	600,00 €	700,00 €	- €	1 300,00 €
Achat Affuteuse (6)	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €
Passage Brevet des Initiatrices (7)	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €
Achat matériel (8)	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €
Intervenants Danse / stages(9)	0 €	1 200 €	0 €	1 200 €
<b><u>TOTAL</u></b>	14 518 €	9 900 €	170 €	24 248 €

**(1) Fonds dédiés sur embauche d'un second entraîneur :**

Reprise progressive sur les années à venir

**(2) Fonds dédiés sur frais de déplacement des entraîneurs sur les diverses compétitions :**

Provision augmentée au vu de l'augmentation des frais de déplacement pour les compétitions

**(3) Fonds dédiés sur frais de déplacement en sélection et France Clubs :**

Provision conservée

**(4) Fonds dédiés pour la sortie Grand Prix :**

Provision estimée sur la base d'un trajet BUS en Italie qui n'a pas eu lieu

Provision conservée pour une autre sortie

**(5) Juges Compétitions**

Provision pour les frais d'hébergement, restauration et indemnité d'arbitrage des juges lors des compétitions

**(6) Achat Affuteuse :**

Reprise progressive sur 5 ans correspondant à l'amortissement de l'affuteuse

**(7) Passage Brevet Initiatrice :**

Provision pour 2020-2021

**(8) Achat matériel :**

Provision pour l'achat d'une dizaine de paires de patins petites taille

Pour des doudounes pour les compétitions

Et du matériel pour les costumes et décors de gala

**(9) Intervenants Danse et stages :**

Provision pour la rémunération des intervenants en danse de façon hebdomadaire (+2h)

Provision pour les intervenants pendant les stages (danse ou autre)

## ANNEXE LEGALE 3

### METHODES COMPTABLES PRATIQUEES

Ces comptes annuels ont été établis en respectant les principes comptables énoncés par la loi. Ils tiennent compte de l'application du Plan Comptable des Associations en vertu de la loi 1999.

Il a été tenu compte de la Provision Pour Congés Payés de l'entraîneur principal pour un montant de 2206,88€ de salaire et 926,89€ de charges sociales

Sur cet exercice, la provision comptable pour Départ à la retraite de l'entraîneur principal a été augmenté de 997€ selon la Convention Collective du Sport en matière d'indemnités retraite et l'ancienneté.

### VALORISATION DU BENEVOLAT

Le temps passé par les différents bénévoles tout au long de la saison a été valorisé à raison :

- d'un équivalent smic à 40 % pendant les 8 mois de la saison de patin pour le travail fourni par le bureau en gestion, communication et comptabilité,
- de 8h par jour pour 10 personnes pendant 2 jours lors des compétitions organisées à Briançon

Nous n'avons pas valorisé le temps passé par les bénévoles pour les costumes et décors des galas de Noël et de fin d'année, seul le gala de Noël ayant eu lieu cette année

Durant cet exercice, il n'a pas été valorisé le coût des frais de déplacements des seuls compétiteurs pris en charge par les parents et non pas par le club, sauf pour les championnat de Club et les championnat de France pris en charge

Au moins partiellement par le club.

Tous les frais de déplacement des entraîneurs sont pris en charge par le Club.

Nous n'avons pas valorisé l'occupation de la patinoire, qui est prêtée à titre gratuit par la Mairie et dont nous ne connaissons pas l'évaluation.

### DIVERS

Nous rappelons que la saison de Patinage se clôture à la fin avril, avec la fermeture de la Patinoire, pour une réouverture à la rentrée de Septembre suivant. Le club doit donc faire face à 4 mois d'inactivité durant lesquels les charges de personnel perdurent suite à l'annualisation de nos deux entraîneurs. Ces charges de structure sont estimées autour de 20000€ pour 4 mois d'inactivité.

**En raison de l'épidémie de Coronavirus qui a contraint à terminer la saison de patin le 16/04/2019 :**

- un certain nombre de dépenses ont été annulées pour un montant estimé à 3500 euros ;
- les bénéfices du gala de fin d'année ont été perdus, montant estimé à 2500 euros ;
- des dépenses n'ont pas pu être effectués et les fonds ont été dédiés à l'exercice suivant pour 5000 euros;

Le compte de résultat et le bilan de cette année ne sont donc pas représentatif du fonctionnement normal du club.

L'aide de l'état pour le chômage technique des salariés de mi-mars à fin avril, d'un montant de 2981 euros, gonfle aussi le résultat de cette saison.

Le club s'attend à une année difficile en 2020-2021 suite à la crise du coronavirus :

- difficultés financières des familles et de nos sponsors,
- conditions sanitaires empêchant la tenue de buvettes et boutiques, source de revenu du club.

L'ensemble des dotations pour fonds dédiés cette année ont pour objectif de compenser ces pertes.